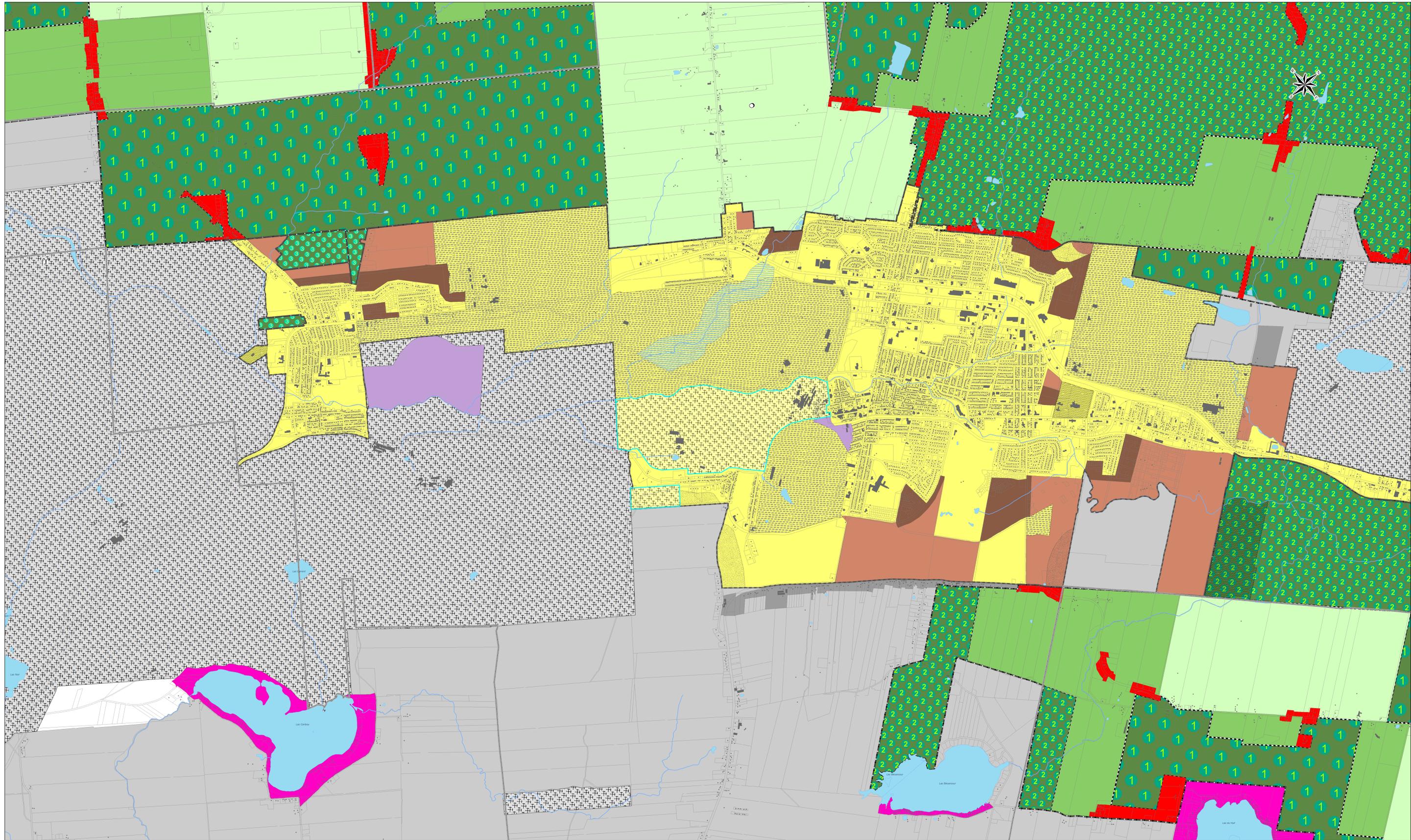


Les périmètres d'urbanisation de la ville de Thetford Mines



- | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Limites municipales | Limite de la zone agricole | Aire d'affectation forestière |
| Limite des périmètres d'urbanisation | Affectation agricole dynamique | Aire d'affectation minière |
| Territoire occupé | Affectation agricole | Aire d'affectation rurale de service |
| Zone d'aménagement de réserve | Affectation agroforestière de type 1 | Aire d'affectation récréo-minière |
| Zone d'aménagement prioritaire | Affectation agroforestière de type 2 | Aire d'affectation de villégiature |
| | Affectation agroforestière de type 3 | Aire d'affectation industrielle |
| | | Aire d'affectation minière dans le territoire occupé |
- Les affectations agroforestières de type 1 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 20 hectares et plus.
 Les affectations agroforestières de type 2 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 10 hectares et plus.
 Les affectations agroforestières de type 3 représentent les secteurs où il est possible d'implanter une résidence sur une unité foncière de 5 hectares et plus.

- Îlot avec morcellement (Type 1)
- Îlot sans morcellement et vacant (Type 2)
- Équipement régional
- Pente forte
- Plaine inondable

Codification administrative à jour au 29 mars 2019

Numéro du règlement	Objet du règlement	Entrée en vigueur
150	Nouvelle cartographie du schéma d'aménagement numéro 75	11 février 2014
163	Ajout de l'affectation rurale de service Mines en remplacement d'une partie de l'affectation forestière dans la ville de Thetford Mines	17 octobre 2016
176	Modification des limites des affectations récréo-minière et industrielle sur le territoire de la ville de Thetford Mines	16 octobre 2017
182	Remplacement d'une partie de l'affectation forestière par une nouvelle partie de l'affectation rurale de service dans le secteur de la rue Flintkote sur le territoire de la ville de Thetford Mines	3 juillet 2018

Cette carte en annexe (Annexe B) fait partie intégrante du règlement numéro 150, lequel utilise ladite carte pour remplacer la carte des périmètres d'urbanisation de l'agglomération urbaine de recensement du règlement numéro 75.

Adopté et authentifié le 27 novembre 2013

Préfet

Marie-Eve Mercier, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

